



## PLANNING DES ASTREINTES DU MOIS DE JUIN 2018

Conformément aux délibérations n° 02/11 du 07 janvier 2011 et n° 2011-047/RH du 1<sup>er</sup> juin 2011, vous trouverez ci-après le planning relatif aux astreintes. Pour information, celles-ci débuteront le vendredi après les heures de service et s'achèveront le lundi suivant à l'ouverture (hormis les jours fériés ou chômés où elles débuteront la veille et/ou se termineront le lendemain du jour férié ou chômé).

Services concernés N° de Tél.	du vendredi 01/06 au lundi 04/06	du vendredi 08/06 au lundi 11/06	du vendredi 15/06 au lundi 18/06	du vendredi 22/06 au lundi 25/06	Missions durant les astreintes
<b>ELUS</b>	M HORTH René-Serge 0694 384 173	M. COSSET Patrick 0694 384 213	Mme MARIN Myriam 0694 384 316	M. HORTH Jean-Claude 0694 384 202	Assurer la permanence de la décision institutionnelle
<b>ETAT-CIVIL</b> 0694 384 335	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Mme COUETA Stélia	Mme HIRAM M-Josèphe	Tout acte relatif à un décès ou mariage
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	Toutes tâches techniques  Intervention sur les installations électriques

Un téléphone portable sera mis à votre disposition. Vous devez **impérativement** durant la période d'astreinte, être joignable et à proximité de votre lieu de travail en cas d'intervention.

**AMPLIATION A** : POMPIERS - GENDARMERIE – MEDECIN